

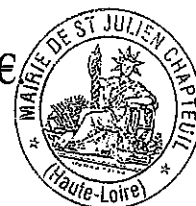
Les délibérations du conseil municipal (5 Juin 2014).

Sous la présidence du maire André Ferret, 17 conseillers sont présents, 1 conseiller excusé et représenté.

Subventions 2014 aux associations et autres organismes.

Après un large débat et sur les propositions de la commission temporaire portant l'étude de ce dossier, le conseil municipal a fixé les subventions 2014 :

ACCA : 200 € ; AGORA : 7000 € + 3000 € ; Amicale des anciens pompiers : 150 € ; Amicale des Acacias : 700 € ; Amis école publique : 300 € ; Anciens combattants : 250 € ; APEL école privée : 800 € ; Artisans et commerçants : 1000 € ; Ass sportive St-Joseph : 750 € ; Ass sportive Jules Romains : 750 € ; Association des jeunes : 200 € ; Boule Amicale : 300 € + 130 € (exceptionnel électricité) ; Chapeuil Sports Nature : 300 € et 500 € (exceptionnel pour l'organisation du capito'trail) ; CCAS repas CLIS : 300 € ; CC Moto Racing : 300 € ; Club des aînés : 300 € ; Club de tennis : 620 € ; Club de Viet Vo Dao : 380 € ; Comité d'animation : 3 000 € + 1500€ (exceptionnel) ; Coopérative scolaire : 1500 € ; Cyclo : 300 + 300 € (exceptionnel) ; Ecurie Vellave : 400 € ; Ensemble vocal Arc en Ciel : 200 € ; Familles Rurales (éveil musical : 220 €),(gym enfants : 760 €+140 € exceptionnel) ; Foyer de ski de fond (club nordique) : 480 €+100 € (accompagnants) ; Hand : 3600 € ; Judo : 440 € + 280 € éducateur ; LACIM : 300 € ; Lecture et Loisirs : 800 € ; Olympic : 5000 € + 2142 € ; Orion : 3000 € (exceptionnel) ; Poneys acrobates : 560 € ; Sauterelles et Libellules (danse) : 920 € ; Secours catholique : 600 € ; Section Sportive Sport Nature (club nordique) : 1000 € ; Sport Détente : 300 € ; Team auto Scratch : 100 € + 100 € exceptionnel ; Tortuenambule : 460 € ; Lous Countaires : 300 € ; Cinévasion : 600 € (exceptionnel et différé) ; Maison de retraite : 5000 € exceptionnel et différé (réalisation d'un physio parc) ; Secours populaire : 150 € ; Comité de la résistance : 50 €





Remplacement de la fenêtre de la sacristie à l'église.

Suite à une vétusté et à des dégradations, cette fenêtre avait besoin d'être changée. Après consultation de l'architecte M. Brunon et consultation des entreprises spécialisées les travaux s'élèvent à la somme de 2300 € HT. Prise en charge de l'état 50 %, du conseil général 25%. Reste à charge pour la commune 25 % soit 575€ HT +TVA.

Le CM donne son accord.

Avenant n°2 lot n°11 : équipements sportifs.

Cet avenant s'élève à la somme de 697€30 HT pour la société Marty et concerne des modifications d'aménagements différents.

Le CM donne son accord.

Participation au Fonds de Solidarité Logement (FSL).

Ce fonds accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement. Le Conseil Général demande aux communes une participation de 1€/ habitant au titre du FSL. Pour la troisième année consécutive le CM donne son accord pour cette participation, soit 1926 €.

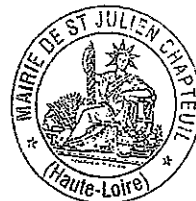
Tarifs cantine : une légère augmentation.

Ces tarifs seront les suivants à partir du 1^{er} Août 2014.

Elèves de la commune : 3 €70 au lieu de 3 €65.

Elèves hors commune : 4 €45 au lieu de 4 €40.

Le CM donne son accord.





Ouverture et tarifs piscine : juillet 2014.

Ouverture au public le 1er Juillet tous les jours de 11 h à 18 h 30.
Ouverture gratuite la première semaine pour les enfants des écoles de la commune.

Carte 20 entrées adultes : 40 € ; carte 20 entrées enfants : 25€ ; carte 10 entrées adultes : 24 € ; carte 10 entrées enfants : 15 € ; entrée unité adulte : 3 €20 et entrée unité enfant : 2,50 €.

Tarifs inchangés pour les enfants (entre 5 et 16 ans).

Gratuité pour les – de 5 ans obligatoirement accompagnés jusqu'à l'âge de 7 ans.

Tarifs snack :

Tarifs inchangés pour les encas sucrés : 2 €50 et les encas salés : 3 € ainsi que pour les glaces.

Barres chocolatées et bonbons : 1 €20 (ancien tarif 1€).

Tarifs camping 2014 :

Tarifs chalets 2014 inchangés :

Location hébergement semaine du 1^{er} Juillet au 31 Août :
450 € (avec entrée piscine et charges comprises).

Location hébergement semaine basse saison (reste de l'année)
310 € (charges comprises).

Location à la nuitée : 60 € et charges comprises.

Cautions : 500 €.

Au camping :

Emplacement 2 personnes (tente + voiture) nuitée : 11 €

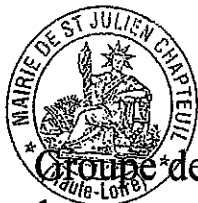
Emplacement 2 personnes (caravane + voiture) nuitée : 13 €

Emplacement 2 personnes (caravane 2 essieux + voiture) nuitée : 20 €

Camping Car : 10 €

Tarif Pèlerin : inchangé 5 €





Groupe de 10 tentes (30 personnes maxi) : 33 €
1 personne supplémentaire (à partir de 13 ans) : 4 €50

1 enfant de 5 à 12 ans : 2 €20.

Electricité (par emplacement et par jour) : 3 €50.

Taxe de séjour (par nuitée et par personne de plus de 13 ans) : 0,25 €.

Le CM donne son accord pour ces modifications.

Contrat à durée déterminée pour agents contractuels, saisonniers ou occasionnels.

Le CM donne son accord pour que le maire signe ces différents types de contrat selon les besoins du service.

Réfection de la toiture haute de la salle multisports et étanchéité.

Suite au sinistre rencontré en décembre 2013 sur cette toiture, il a lieu de la remplacer.

Le CM approuve et autorise le maire a signé le marché suivant de 125 081 € HT et confie les travaux à l'entreprise ABC Borne.

Rythmes scolaires.

L'organisation du temps d'activités périscolaire et éducatif est prévue pour le mardi après-midi de 13h 45 à 16h 45.

Cette organisation est en attente de validation de l'Inspection Académique.

